



## La société ne veut pas me licencier et le gérant attend qu'elle i

Par **papounet62**, le **05/03/2014** à **14:56**

[fluo]bonjour[/fluo]

je travaille dans une société où depuis plusieurs mois il n'y a plus d'activités. Ma collègue et moi-même restons chez nous. le gérant n'exerce plus et nous dit qu'un avocat s'occupe de la société. effectivement cet avocat nous a reçu et nous a fait miroiter un nouveau départ pour l'entreprise il y a 2 mois. Les lettres recommandées affluent à la société, les cotisations patronales sur notre sécurité sociale et nos retraites ne sont plus payées. J'ai donc appelé la secrétaire de l'avocat pour lui demander ce qui se passaient, elle m'a répondu, que l'avocat (qui n'est pas du tout gérant ni inscrit à la chambre de commerce), laissait mourir la société actuelle et qui allait remonter une société où nous serions salariés.

Je me suis renseigné et on m'a dit que si j'acceptais je perdais mes primes de licenciement. Pouvez-vous me dire si ce qui se passe est légal et vers qui dois-je m'orienter. je suis perdu.

Merci beaucoup